

**TRAITÉ GÉNÉRAL**  
**DE**  
**DROIT MARITIME**

par  
**René RODIÈRE**

**LES GENS DE MER**

par  
**Roger JAMBU-MERLIN**

**DALLOZ**

# TRAITÉ GÉNÉRAL DE DROIT MARITIME

DR 920

DR. 4929

par

**René RODIÈRE**

Professeur de droit maritime à la Faculté de Droit  
de l'Université de Paris II  
Directeur de l'Institut de droit comparé de Paris

**LES GENS DE MER**

**USUEL**

par

**Roger JAMBU-MERLIN**

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris II

CENTRE UNIVERSITAIRE  
DE TIZI-OUZOU  
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

i5128 2/3

**DALLOZ**

11, rue Soufflot, 75240 PARIS Cedex 05

**1978**

# TABLES DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

1. Le particularisme du personnel navigant. — 2. L'ancienneté de l'organisation professionnelle et sociale. — 3. L'évolution moderne. — 4. Plan de l'ouvrage.

## TITRE I

### LE STATUT PROFESSIONNEL DES MARINS

5. Objet et plan du titre I.

#### CHAPITRE I. — L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES MARITIMES .....

6. Plan du chapitre.

##### SECTION I. — L'organisation du service des affaires maritimes ..... 10

7. L'histoire de l'inscription maritime. — 8. L'administration centrale. — 9. Les échelons régionaux et locaux.

##### SECTION II. — Le personnel ..... 12

10. Les administrateurs des affaires maritimes. — 11. Le personnel subalterne. — 12. Les inspecteurs de la navigation et du travail maritime. — 13. Les médecins des gens de mer.

##### SECTION III. — Les fonctions du service des affaires maritimes ..... 14

14. Les fonctions étrangères au droit social maritime. — 15. Le service des affaires maritimes et le droit social maritime. — 16. Les législations étrangères.

#### CHAPITRE II. — LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT ..... 17

17. Les problèmes.

##### SECTION I. — Les différentes catégories de personnel embarqué. .... 17

§ 1. — <b>La hiérarchie</b> .....	17
18. Le principe. — 19. Officiers, maistrance et marins.	
§ 2. — <b>La spécialisation des tâches</b> .....	19
20. L'évolution.	
<b>SECTION II. — La définition du marin</b> .....	20
21. Le principe de l'unité.	
<b>SECTION III. — Les conditions mises à l'exercice de la profes- sion de marin</b> .....	21
22. Les problèmes.	
§ 1. — <b>Les conditions générales</b> .....	21
23. L'embarquement permanent sur un navire français.	
§ 2. — <b>Le privilège de nationalité</b> .....	24
24. Les règles applicables d'après le droit interne français. — 25. L'application des accords de coopération. — 26. L'influence du Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne. — 27. Les règles étrangères.	
<b>SECTION IV. — La formation professionnelle du personnel navigant</b> .....	28
28. Formation des officiers et formation des marins. — 29. Les principes. — 30. Les établissements et le personnel enseignant. — 31. La formation des officiers. — 32. La formation des marins. — 33. La formation sociale et la mobilité de l'emploi.	
<b>CHAPITRE III. — LE DROIT PÉNAL ET DISCIPLINAIRE</b> ...	32
34. Les principes généraux et l'histoire.	
<b>SECTION I. — Le droit pénal maritime</b> .....	34
§ 1. — <b>Le domaine d'application du droit pénal maritime</b> ..	34
35. Conflits internes et internationaux.	
A. — <i>Les conflits de lois internes</i> .....	34
36. Les infractions relevant du droit pénal maritime. — 37. Le cumul idéal d'infraction. — 38. Les personnes relevant du droit pénal maritime. — 39. Le lieu de l'infraction.	
B. — <i>Les conflits internationaux</i> .....	37
40. La complexité du problème. — 41. Les infractions pure- ment territoriales. — 42. Les infractions fictivement territoria- les et les infractions personnelles. — 43. Le cas particulier de l'abordage.	
§ 2. — <b>L'application des règles générales du droit pénal</b> ...	40
44. Les principes.	
A. — <i>L'infraction</i> .....	41
45. La définition des infractions et leur classement. — 46. La tentative.	
B. — <i>La peine</i> .....	41
47. L'échelle des peines. — 48. Les circonstances atténuantes et aggravantes. — 49. La récidive. — 50. Le sursis simple et le sursis avec mise à l'épreuve.	
§ 3. — <b>Les juridictions compétentes</b> .....	43
51. Les principes.	
A. — <i>La répartition des compétences</i> .....	43

52. La répartition entre juridictions de droit commun et tribunaux maritimes commerciaux. — 53. La compétence des tribunaux pour enfants. — 54. La compétence territoriale.	
B. — <i>Les tribunaux maritimes commerciaux</i> .....	44
55. La composition des tribunaux maritimes commerciaux. — 56. Le cas particulier de la pluralité de prévenus. — 57. L'implantation des tribunaux maritimes commerciaux.	
§ 4. — <b>La procédure</b> .....	47
A. — <i>La procédure devant les tribunaux maritimes commerciaux</i> .....	47
58. Les sources de la procédure. — 59. La constatation des infractions. — 60. L'enquête préliminaire. — 61. La conclusion de l'enquête préliminaire. — 62. Le cas particulier des délinquants mineurs. — 63. Le droit d'arrêt des navires étrangers. — 64. L'enquête nautique. — 65. L'instruction. — 66. Le jugement. — 67. Les voies de recours.	
B. — <i>La procédure devant les juridictions de droit commun</i> .....	55
68. La constatation, l'enquête préliminaire et l'instruction. — 69. Le rôle de l'administrateur des affaires maritimes dans l'engagement des poursuites. — 70. La constitution de partie civile. — 71. La procédure de jugement.	
§ 5. — <b>L'autorité de chose jugée des décisions des tribunaux maritimes commerciaux</b> .....	57
72. Les problèmes et les principes.	
A. — <i>L'autorité de la chose jugée au pénal</i> .....	58
73. Le problème et la solution.	
B. — <i>L'autorité de la chose jugée au civil</i> .....	58
74. Le principe de l'autorité de chose jugée au civil.	
SECTION II. — <b>Le droit disciplinaire de la marine marchande</b> .....	60
75. Les différents aspects du droit disciplinaire.	
§ 1. — <i>La discipline du navire</i> .....	60
76. Les règles fondamentales. — 77. Législations étrangères. — 78. Les suspensions et retraits de brevets.	
§ 2. — <b>La discipline de l'entreprise</b> .....	63
79. L'évolution du système.	

## TITRE II

## LE DROIT DU TRAVAIL MARITIME

INTRODUCTION.....	65
-------------------	----

80. Plan général. — 81. Les sources du droit du travail maritime. — 82. L'Organisation internationale du travail et la réglementation du travail maritime. — 83. Le rôle du Code du travail. — 84. Le personnel sédentaire des entreprises de navigation maritime. — 85. Les conflits de lois en matière de travail maritime.

<b>CHAPITRE I. — LE CONTRAT D'ENGAGEMENT MARITIME</b> .....	72
86. Définitions et plan.	
<b>SECTION I. — Le placement et l'embauchage</b> .....	73
87. L'évolution du problème. — 88. L'embauchage direct. —	
89. L'intervention de l'Etat. — 90. Les organismes paritaires. —	
91. Les priorités d'embauchage. — 92. Les interdictions ou	
restrictions d'embauchage.	
<b>SECTION II. — La nature du contrat</b> .....	77
93. Le contrat d'engagement est un contrat de travail. —	
94. Le contrat d'engagement marque l'entrée dans la société de	
l'équipage. — 95. Le contrat d'engagement crée un lien avec le	
navire.	
<b>SECTION III. — La formation du contrat</b> .....	79
96. Les parties au contrat : le marin. — 97. Les parties au	
contrat : l'employeur. — 98. Forme et contenu du contrat. —	
99. L'intervention de l'autorité maritime. — 100. Législations	
étrangères. — 101. Les contrats irréguliers.	
<b>SECTION IV. — La stabilisation et la titularisation du marin</b> ..	84
102. L'évolution vers la stabilisation. — 103. Le domaine d'ap-	
plication de la stabilisation. — 104. Le statut du marin stabilisé.	
— 105. La stabilisation des officiers des entreprises portuaires.	
— 106. La titularisation des officiers de la marine marchande. —	
107. La stabilisation des officiers de la marine marchande. —	
108. La stabilisation à l'étranger.	
<b>SECTION V. — La fin du contrat d'engagement</b> .....	88
109. La position du problème.	
<b>Sous-Section I. — La fin du contrat d'engagement dans</b>	
<b>le statut légal</b> .....	89
§ 1. — <b>Les règles applicables à l'équipage</b> .....	89
110. La transposition des règles du Code du travail.	
A. — <i>La fin du contrat d'engagement pour raisons étrangè-</i>	
<i>res à l'économie</i> .....	89
111. La distinction entre contrats à durée déterminée et	
indéterminée.	
a) <i>Les règles de droit commun</i> .....	90
112. Les événements qui mettent fin à tout contrat d'engage-	
ment. — 113. La prise, le naufrage et l'innavigabilité. — 114. La	
maladie ou la blessure du marin. — 115. La vente du navire. —	
116. La cession de l'entreprise. — 117. La mise à la retraite. —	
118. La résiliation du contrat d'engagement. — 119. Le congé-	
diement du marin. — 120. L'exercice du droit de résiliation par	
le marin.	
b) <i>Le cas particulier du licenciement</i> .....	95
121. Champ d'application et terminologie. — 122. Les formes	
du licenciement. — 123. Les sanctions. — 124. Les conséquences	
du licenciement régulièrement prononcé.	
B. — <i>Le licenciement pour cause économique</i> .....	101

A. — <i>Les divers modes de rémunération</i> .....	129
154. Les principes. — 155. Le salaire au mois. — 156. Le salaire au voyage. — 157. Le salaire à la part. — 157-1 La rémunération des heures supplémentaires. — 158. Le salaire minimum de croissance. — 159. La rémunération mensuelle minimale.	
B. — <i>Le paiement des salaires</i> .....	136
160. Plan. — 161. Le débiteur de la dette de salaire. — 162. Le régime des avances, acomptes et délégation. — 163. Le lieu et le moment de la liquidation et du paiement. — 164. La prescription de la dette de salaire.	
C. — <i>Les sûretés pour paiement des salaires</i> .....	141
165. Plan. — 166. Le privilège du salarié. — 167. Le superprivilège du salarié. — 168. L'assurance salaires.	
D. — <i>Suspensions, rétentions et saisie des salaires</i> .....	145
169. Suspension et rétention des salaires. — 170. Les dettes du marin, les saisies et cessions de salaires.	
E. — <i>L'intéressement et la participation</i> .....	146
171. Rappel.	
§ 2. — <b>Les régimes conventionnels et statutaires</b> .....	147
172. Principes. — 173. La rémunération du personnel d'exécution. — 174. La rémunération des officiers. — 175. Les accords d'entreprises.	
<b>SECTION III. — La protection du marin malade ou blessé</b> ....	149
176. Le principe de l'obligation de l'armateur. — 177. Les accidents survenus aux marins non professionnels. — 178. Législations étrangères.	
§ 1. — <b>L'ouverture des droits du marin</b> .....	151
179. Relations et accidents survenus à bord. — 180. Maladies survenues en cours d'escale. — 181. Accidents de trajet. — 182. Du cas des marins français embarqués sur navires étrangers.	
§ 2. — <b>Les prestations</b> .....	157
183. Les prestations en espèces. — 184. Les prestations en nature. — 185. Le marin débarqué hors de France. — 186. La faute intentionnelle ou inexcusable.	
<b>SECTION IV. — La représentation du personnel dans l'entreprise</b> .....	161
187. Plan. — 188. Législations étrangères.	
§ 1. — <b>Les comités d'entreprise</b> .....	162
189. Législation. — 190. L'autorité de tutelle. — 191. La désignation des membres du comité. — 192. Le statut des membres du comité.	
§ 2. — <b>Les délégués de bord</b> .....	166
193. Législation. — 194. Le nombre et la désignation des délégués. — 195. La durée et la cessation des fonctions. — 196. Les fonctions des délégués de bord.	
§ 3. — <b>Section syndicale et délégués syndicaux</b> .....	170
197. L'applicabilité des textes à la marine marchande. — 198. L'application jurisprudentielle des textes.	
<b>SECTION V. — Les litiges individuels entre le marin et l'entreprise</b> .....	172
199. Le particularisme du droit maritime en la matière.	

§ 1. — <b>Les litiges concernant les marins</b> .....	172
200. La compétence du tribunal d'instance et la procédure. —	
201. La compétence quant à l'objet. — 202. La compétence quant	
aux personnes. — 203. Prescription de l'action.	
§ 2. — <b>Les litiges concernant les capitaines</b> .....	175
204. La compétence du tribunal de commerce.	
<b>CHAPITRE III. — LES RELATIONS COLLECTIVES ENTRE</b>	
<b>MARINS ET EMPLOYEURS</b> .....	176
205. Plan	
SECTION I. — <b>Les syndicats</b> .....	176
206. Le principe du droit syndical. — 207. Les organisations	
syndicales. — 208. Le rôle des syndicats.	
SECTION II. — <b>Les conventions collectives</b> .....	177
209. L'adaptation du régime général à la marine marchande.	
— 210. Les principales conventions collectives maritimes. —	
211. Compétence judiciaire en cas de conflits portant sur les	
conventions collectives.	
SECTION III. — <b>Les conflits collectifs du travail</b> .....	180
212. Les conflits et leurs solutions.	
§ 1. — <b>La grève et le lock-out</b> .....	180
213. La licéité de la grève. — 214. L'étendue du droit de	
grève. — 214-1. Le lock-out. — 215. Législations étrangères.	
§ 2. — <b>Les solutions pacifiques des conflits collectifs</b> .....	184
216. Conciliation, arbitrage et médiation dans la marine mar-	
chande. — 217. La conciliation. — 218. L'arbitrage. — 219. La	
médiation. — 220. Les résultats des procédures de solution	
pacifique.	

## TITRE III

## LA SÉCURITÉ SOCIALE MARITIME

INTRODUCTION .....	189
221. Origines de la Sécurité sociale maritime. — 222. Le rôle	
de la législation du régime général de Sécurité sociale. — 223. La	
comparaison du régime général et du régime de l'E.N.I.M. —	
224. Domaine d'application international du régime français de	
Sécurité sociale maritime. — 225. Le régime de la Communauté	
économique européenne. — 226. Les régimes étrangers de Sé-	
curité sociale maritime.	

**CHAPITRE I. — ORGANISATION, FINANCEMENT ET**  
**CONTENTIEUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE MARITIME** .. 199

227. Plan.

SECTION I. — <b>L'Etablissement national des Invalides de</b>	
<b>la Marine</b> .....	199
228. L'organisation de l'E.N.I.M.	

288. Le caractère maritime du risque. — 289. La nature de la maladie. — 290. La preuve.

**CHAPITRE V. — L'ASSURANCE-VIEILLESSE** ..... 259

291. Les textes.

**SECTION I. — Les bénéficiaires du régime des retraites** ..... 259

292. Le principe. — 293. Les exclusions.

**SECTION II. — Les différentes catégories de pensions** ..... 261

294. Plan. — 295. La pension d'ancienneté. — 296. La pension proportionnelle. — 297. La pension spéciale.

**SECTION III. — Les services ouvrant droit à pension** ..... 262

298. Le calcul des services.

**SECTION IV. — Le calcul du montant des pensions** ..... 264

299. La base de calcul. — 300. Le coefficient de multiplication du salaire forfaitaire. — 301. Les pensions de veuves. — 302. Les allocations proportionnelles de veuves. — 303. Les pensions d'orphelins.

**SECTION V. — Les règles d'attribution et de paiement** ..... 270

304. Les règles d'attribution. — 305. Les modes de paiement. — 306. Insaisissabilité et incessibilité.

**SECTION VI. — Les règles de cumul des pensions et traitements** ..... 272

307. Plan.

§ 1. — **Les cumuls de pensions** ..... 272

308. Le cumul entre pension de retraite et d'invalidité. Rappel. — 30. Le cumul entre pensions de retraite.

§ 2. — **Les cumuls de pensions et de traitements** ..... 275

310. Règles de cumul.

**Section VII. — Les prestations de vieillesse non-contributives** ..... 276

311. Principes. — 312. L'allocation aux vieux travailleurs salariés. — 313. L'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité.

**CHAPITRE VI. — L'ALLOCATION-DÉGÈS** ..... 278

314. Le principe. — 314-1. Conditions d'attribution. — 315. Le calcul de l'allocation-décès.

**CHAPITRE VII. — LES PRESTATIONS ÉTRANGÈRES AU RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'E.N.I.M.** ..... 280

316. Plan.

**SECTION I. — Les prestations familiales** ..... 280

317. Les principes d'assimilation. — 318. L'action sanitaire et sociale.

SECTION II. — <b>Autres types de protection sociale</b> .....	282
319. Les prestations de chômage. — 320. Les prestations d'aide sociale. — 321. Les régimes complémentaires.	

## APPENDICE

## LE RÉGIME SOCIAL DES DOCKERS

323. La situation particulière des dockers.

CHAPITRE I. — <b>LE DROIT DU TRAVAIL DES DOCKERS</b> ...	286
--	-----

324. Plan.

SECTION I. — <b>La formation et la dissolution du contrat de travail</b> .....	286
--	-----

325. Le principe de l'intermittence.

§ 1. — <b>L'embauche des dockers</b> .....	287
--	-----

326. Le principe. — 327. L'autorité responsable. — 328. Le classement et la priorité d'embauche des dockers. — 329. Le travail à la vacation.

§ 2. — <b>La dissolution du contrat de travail</b> .....	291
--	-----

330. Refus d'embauche ou licenciement.

SECTION II. — <b>Le régime du travail</b> .....	291
---	-----

331. Durée et exécution du travail. — 332. Les congés payés.

SECTION III. — <b>Le salaire</b> .....	293
--	-----

333. Le salaire de base et les heures supplémentaires. — 334. Les suppléments de salaires. — 335. L'allocation complémentaire mensuelle. — 336. L'indemnité de garantie. — 337. La participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.

SECTION IV. — <b>La représentation du personnel</b> .....	296
---	-----

338. Les syndicats. — 339. Les délégués du personnel et les délégués syndicaux.

CHAPITRE II. — <b>LE RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DOCKERS</b> .....	297
---	-----

340. Le principe. — 341. Le calcul et la perception des cotisations. — 342. Les prestations d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse. — 343. Les prestations d'accidents du travail. — 344. La responsabilité du navire en cas d'accident du travail. — 345. La mise à la retraite anticipée. — 346. Les régimes complémentaires.

ADDENDA .....	301
---------------	-----

TABLE ALPHABÉTIQUE .....	303
--------------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES .....	307
--------------------------	-----